



Zone de secours Hesbaye – rue Joseph Wauters, 65 – 4280 HANNUT
Pôle de Planification d’Urgence Hesbaye

Recrutement contractuel d’1 coordinateur de planification d’urgence

Conformément à la décision du Collège de zone et du Conseil de zone du 19 mai 2022 et au règlement de travail du personnel non opérationnel de la zone de secours, la présente vacance d’emploi est portée à la connaissance du public.

La fonction est ouverte aux hommes et aux femmes.

Contexte :

Sous l'autorité directe de l'officier responsable du Pôle de Planification d’Urgence de la zone de secours Hesbaye, l’agent est chargé des missions de coordination de la planification d’urgence au profit des autorités administratives des communes membres de la zone de secours de Hesbaye, au sein d’une cellule composée de 3 collaborateurs actuellement.

Le territoire d’activité est celui de la zone de secours Hesbaye reprenant les 13 communes suivantes (Berloz – Braives – Burdinne – Donceel – Faimés – Geer – Hannut – Lincent – Oreye – Remicourt – Verlaine – Waremme – Wasseiges).

Missions (non exhaustives) :

De manière générale, ce sont les missions qui incombent au coordinateur de planification d’urgence définie dans l’Arrêté Royal du 22 mai 2019 royal relatif à la planification d’urgence et la gestion de situations d’urgence à l’échelon communal et provincial et au rôle des Bourgmestres et des Gouverneurs de Province en cas d’événements et de situations de crise nécessitant une coordination ou une gestion à l’échelon national (en annexe).

- Identifier et analyser les risques présents sur le territoire concerné.
- Mettre en œuvre et actualiser les actions nécessaires au niveau de la planification d’urgence.

- Elaborer et/ou en mettre à jour les plans généraux d'urgence et d'intervention, ainsi que les plans particuliers d'urgence et d'intervention.
- Veillez à l'élaboration et la mise à jour des plans monodisciplinaires.
- Prévoir les infrastructures, ainsi que les moyens matériels et humains adéquats pour les gestions des situations d'urgence.
- Organiser l'information préalable à la population de manière régulière sur les risques présents et sur la planification mise en place par les autorités.
- Organiser les exercices multidisciplinaires de manière régulière.
- Evaluer les exercices et les situations réelles d'urgences et adapter les plans.
- Animer les travaux de la cellule de sécurité et en assurer le secrétariat.
- Conseiller l'autorité compétente en matière de planification d'urgence
- Veiller à la mise en place des collaborations nécessaires avec différents services.
- Dans les situations d'urgence, conseiller et soutenir l'autorité.
- **Intégrer un rôle de garde (1 semaine sur 3) nécessaire à la gestion d'une situation d'urgence** (c'est-à-dire capacité de rejoindre la zone de secours dans l'heure suivant l'appel).
- D'autres tâches pourront être affectées au coordinateur de planifications d'urgence.

Compétences :

La liste des missions reprises ci-dessous n'est pas exhaustive.

1. Techniques :

- Avoir une connaissance générale du fonctionnement d'une commune et des zones de secours ;
- Posséder une très bonne connaissance des missions et tâches qui sont dévolues dans le cadre de la fonction, ainsi que la mise en application de ces législations ;
- Informatique : maîtriser des outils informatiques (Word, Excel, Internet, messagerie et agenda électroniques...) ;
- Capacité rédactionnelle : savoir s'exprimer par écrit dans un langage précis, grammaticalement correct et compréhensible pour le destinataire ;
- Avoir une bonne connaissance géographique du territoire de la zone de secours Hesbaye est un atout ;
- La connaissance de la plateforme ICMS (Incident & Crisis Management System), ainsi que le système géographique informatisé ne sont pas requis à l'engagement mais sont des atouts ;
- Avoir suivi la formation "PLANICOM" est un atout.

2. Comportementales principales :

- Avoir un esprit critique, analytique et une bonne gestion du stress ;
- Faire preuve de rigueur : réaliser son travail avec exactitude, méthode et précision ;
- Savoir organiser son travail de manière autonome en tenant compte des délais et des priorités et en veillant à optimiser l'utilisation des ressources ;
- Savoir communiquer de manière claire et compréhensible tant de manière orale ou écrite et en rapportant les données de manière correcte ;

- Être polyvalent : passer aisément d'une activité et/ou d'un projet à un autre en fonction des besoins du service ;
- Être capable de coopérer, tant avec les collaborateurs de la cellule qu'avec des acteurs internes et externes en favorisant les échanges et en étant attentif aux objectifs communs ;
- Être loyal : agir de manière intègre conformément aux attentes de l'administration et en respectant la confidentialité ;
- Faire preuve d'une attitude responsable quant aux actions à mener, suivant les circonstances.

Formation :

L'agent sera tenu de suivre les formations nécessaires aux besoins immédiats et futurs du Pôle de Planification d'Urgence Zonale, à charge de la zone de secours et aux conditions déterminées par elle.

Il s'engage également à tout mettre en œuvre pour les réussir.

a) Initiale :

- Planicom
- Incident Crisis Management System (I.C.M.S.),
- Cartographie informatisée,
- Formations internes.

b) Evolutive, selon les besoins de la Zone de secours :

- Technicien en prévention incendie PREV 1 et PREV 2,
- Conseiller en prévention niveau III et II (<https://emploi.belgique.be/fr/themes/bien-etre-au-travail/structures-organisationnelles/service-interne-pour-la-prevention-et-la>)

Conditions :

- Être titulaire *au minimum* d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.)
- Pour le détenteur d'un C.E.S.S., faire valoir un minimum 10 ans d'ancienneté dans le secteur public ;
- Pour le détenteur d'un bachelier au minimum, prise en considération de l'ancienneté, dans le respect des dispositions reprises dans le règlement de travail du personnel non opérationnel de la zone de secours.
- Être belge ou citoyen d'un Etat faisant partie de l'UE. ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être titulaire d'un permis B et d'un véhicule personnel ;
- Être en possession d'un extrait de casier judiciaire modèle 1 datant de moins de trois mois au plus tard, à dater de la date limite d'introduction de la candidature ;
- Réussir les épreuves de sélection (cfr le point « procédure de sélection ») ;

- Une expérience et/ou une formation dans le domaine de la planification d'urgence constitue un atout ;

Documents nécessaires au dépôt de candidature :

- Une lettre de motivation, dûment datée et signée ;
- Un curriculum vitae à jour ;
- Une copie du diplôme requis, certifié conforme à l'original ;
- Une copie recto-verso du permis de conduire B ;
- Une copie recto verso de la carte d'identité ;
- Un extrait de casier judiciaire modèle 1 datant de moins de trois mois au plus tard, à dater de la date limite d'introduction de la candidature ;
- Tout autres documents jugés pertinents par le (la) candidat(e), étayant qu'il (elle) correspond au descriptif de fonction.
- **Toute candidature incomplète, illisible ou rentrée en retard à la date de clôture de l'appel à candidatures est considérée comme irrecevable.**

Procédure de sélection :

Après vérification des conditions d'accès, une présélection sera effectuée sur base des dossiers de candidature. Les candidat(e)s présélectionné(e)s seront invité(e)s à se présenter aux épreuves de sélection :

- Une 1^{ère} épreuve d'aptitude professionnelle permettant d'évaluer les motivations, connaissances générales et professionnelles (partie écrite) ;
- Une seconde épreuve sous forme de test d'aptitude (partie écrite) ;
- Une troisième épreuve, soit un entretien de sélection approfondi devant un jury permettant à celui-ci d'évaluer la personnalité du candidat, de s'informer sur ses motivations, d'évaluer ses connaissances générales et professionnelles et son niveau de raisonnement ;

Seuls les candidat(e) s qui ont réussi la première épreuve et dont la deuxième épreuve fait apparaître que leur profil de compétences correspond à celui qui est recherché participeront à la 3^{ème} épreuve.

Réserve de recrutement :

Lorsque le nombre de candidats ayant réussi toutes les épreuves de cette procédure de recrutement dépasse le nombre d'emplois à pourvoir, les candidats non appelés en service sont versés dans une réserve de recrutement.

La durée de validité de la réserve de recrutement est fixée à une période de 2 ans non renouvelable.

Contrat et rémunération :

- Un contrat à durée indéterminée,
- Echelle de traitement D/6 (développement RGB : 16 013.93€/24 606.06€)
- Prestations à concurrence d'un équivalent temps plein soit 38h00 par semaine en horaire fixe.
- Les heures supplémentaires éventuelle sont à récupérer, eu égard au règlement de travail du personnel non opérationnel de la zone de secours.
- Evolution possible.

Les candidatures doivent être adressées :

- Soit par mail, uniquement à l'adresse suivante : grh@pompiershesbaye.be, pour le **30 juin 2022 au plus tard minuit**, l'heure de réception du mail faisant foi.
- Soit par courrier recommandé, à l'adresse suivante : Zone de secours Hesbaye, service de la gestion des ressources humaines, rue Joseph Wauters, 65 à 4280 HANNUT, pour le **30 juin 2022 au plus tard**.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu, *durant les heures de bureau*, soit auprès de Madame Sarton, Grh (Tél. : 019/600 262) soit auprès du Major Y. Paquot, Superviseur de la cellule de Planification d'Urgence. (Tél. : 019/605 266)

Composition du jury :

Le jury est chargé de l'organisation matérielle de l'épreuve. Il est composé de la manière suivante pour la zone de secours Hesbaye :

- Du Commandant de zone ou de son délégué ;
- De l'agent en charge de la gestion des ressources humaines ou de son délégué ;
- d'au moins un collaborateur de la cellule de planification d'urgence de la zone de secours Hesbaye,
- Le Président du Conseil de zone (ou son représentant) ;
- D'une psychologue de la Zone de Police Hesbaye-Ouest ;
- D'un délégué par organisation syndicale représentative dans la zone, membre observateur.

Publications :

L'appel à candidatures sera publié au moins 20 jours ouvrables avant la date limite d'introduction des candidatures :

- ❖ Sur le site de la Zone de secours Hesbaye,
- ❖ Affichés dans les deux postes de la zone,

- ❖ Dans les médias locaux et sur les réseaux sociaux reconnus par la Zone de secours,
- ❖ Dans les administrations communales des communes appartenant à la Zone de secours Hesbaye,
- ❖ Sur le site de l'Union des Villes et Communes de Wallonie,
- ❖ Sur le site du Forem,
- ❖ Sur le site Planu.be et
- ❖ Sur les sites « Références » et « Alterjob.be ».

Pour la Zone de secours Hesbaye,

Le Commandant,



Major M. DUVIVIER

Le Président,



E. DOUETTE